

MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 AOUT 2021

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 08 juin 2021
- Travaux sylvicoles
- Etat d'assiette
- Simplification comptable (adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022)
- Acquisition de triporteurs – Festival des Solutions
- Mise à jour statut Jura Nord
- Travaux divers (subvention Départementale)
- Demande de subvention pour les haies
- Travaux voirie 2022
- ARNEOLE (mât de mesure)
- Questions diverses

Convocation : 16/08/2021

Affichage : 02/09/2021

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD (arrivé à 20h20), Christophe TATIN, Michel VERTEL.
Absent excusé : Daniel BOURGEOIS qui donne pouvoir à Philippe GIMBERT, Rudy MASRABAYE.
Secrétaire de séance : Christelle BOBILLIER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 JUIN 2021

Après un bref rappel des points abordés lors de la séance du 08 juin 2021, le Conseil Municipal, sans remarques, approuve à l'unanimité le compte rendu.

TRAVAUX SYLVICOLES

L'agent ONF a transmis le devis d'assistance d'un montant de 536.00 € HT en vue de l'exploitation des feuillus dans le cadre des contrats d'approvisionnement des hêtres (parcelles 1af, 15i, 16af et 18af). Après avoir pris connaissance des parcelles et du coût des travaux, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis tel que proposé.

ETAT D'ASSIETTE

Les parcelles 17 et 22 sont proposées dans l'état d'assiette, ce qui représente 366 m³ de bois. L'agent ONF a signalé qu'un stock de 72m³ de chêne restait à exploiter. Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, décide de reporter une parcelle. Le choix se fera selon la nature des coupes après avis de l'ONF. Le point est reporté.

SIMPLIFICATION COMPTABLE (adoption nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022)

Actuellement la commune utilise la nomenclature budgétaire et comptable M14. Celle-ci sera remplacée, de manière obligatoire par la M57, à compter du 1^{er} janvier 2024. Afin d'échelonner les bascules, la Direction départementale des Finances publiques du Jura mène une phase de déploiement anticipé, et accompagne les collectivités qui migreront avant cette date. Ce nouveau référentiel M57 n'entraîne pas de difficultés majeures c'est pourquoi la commune a proposé sa participation pour basculer au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget communal de la commune.

ACQUISITION DE TRIPORTEURS – FESTIVAL DES SOLUTIONS

Monsieur le Maire rappelle que les communes de LA BARRE et d'ORCHAMPS ont signé une convention avec JURASCIC dans le cadre d'un accompagnement sur un projet de transition énergétique construit avec les citoyens. Dans cette idée, il a été proposé aux élus de participer à la semaine du Festival des Solutions pour bénéficier d'une aide pour l'achat de 2 triporteurs électriques et de 2 kits de recharge solaire. La Région a attribué une subvention de 14 500 € pour l'achat de cet équipement, à savoir un pour LA BARRE et un pour ORCHAMPS. Il explique que cela représente l'intégralité des subventions autorisées et que le reste à charge (un peu plus de 3700 €) sera autofinancé par les 2 communes. Il fait part de l'intérêt de la collectivité dans la transition écologique et indique que la commune de CHAMPAGNOLE s'est équipée d'un triporteur pour son service de l'eau. Il propose donc de finaliser le projet. Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité l'achat des 2 triporteurs et des 2 kits.

Par ailleurs, suite à l'octroi de cette subvention et dans la continuité de l'accompagnement de JURASCIC, la commune doit participer à la semaine du Festival des Solutions. Pour ce faire, JURASCIC a organisé le pique-nique des solutions le 11 septembre 2021. Il s'agit d'une animation autour d'un repas tiré du sac afin de faire découvrir et essayer le triporteur et le vélo électrique. Monsieur le Maire sollicite la participation des élus à cet événement.

MISE A JOUR STATUTS JURA NORD

Une délibération est à prendre concernant la modification des statuts de l'intercommunalité suite à l'ajout de missions facultatives dans le cadre de la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité la modification des statuts telle que proposée.

TRAVAUX DIVERS (Subvention Départementale)

Monsieur le Maire fait part de la décision du Conseil Départemental concernant l'octroi d'une subvention de 1 455 € pour les travaux de la cour de la gare et de la fontaine. S'agissant d'aide dans le cadre du plan de relance des entreprises, les travaux pour la table et les bancs réalisés par JURA NORD n'ont pas été pris en compte.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES HAIES

Suite à la proposition de participer à l'appel à projets « Bocages et paysages » de la Région, faite lors du dernier conseil, la commune a pris l'attache de Jura Nature Environnement (JNE) pour monter le dossier. Monsieur le Maire présente les différents devis pour un total de 9 163.92 € TTC pour la plantation d'une haie de 320 ml sur 2 rangées. Il rappelle que ce projet peut être financé à hauteur de 70 %.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité, décide de réaliser cette plantation, sollicite l'aide de la Région pour financer ce projet, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et indique que l'ensemble des fournitures et prestations seront imputés en investissement.

TRAVAUX 2022

Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'aménagement de la rue des Charmois (portion entre le château d'eau et le plateau ralentisseur) en vue de réduire la vitesse. Un devis sera demandé afin de refaire les rives, à l'entreprise ROGER MARTIN qui a fait les travaux de l'entrée du village. Il est proposé d'étudier la création d'une allée piétonne, la mise en place d'un ralentisseur sans rétrécissement de la chaussée et la limitation de la vitesse dans tout le village. La DDT sera relancée quant à la prise de mesures des vitesses sur la commune.

ARNEOLE (mât de mesure)

Les études d'impact ont démarré en février 2021 et devraient durer jusqu'en Août 2022. Le mât de mesure a été installé par une entreprise Bretonne. Il est situé à ORCHAMPS sur une parcelle déboisée depuis plusieurs années. Sa hauteur est de 100m, ce qui correspond sensiblement à la hauteur de la nacelle d'une éolienne correspondant à ce site sous un couloir aérien RTBA. Il est en place pour 2 années. Il est fixé grâce à des platines métalliques. Ce mât va permettre de réaliser les différentes analyses du gisement de vent sur le projet (enregistrement du vent, de la température, de l'hygrométrie, de la pression) et de caractériser les contraintes mécaniques auxquelles seraient soumises les éoliennes.

Par ailleurs, les études acoustiques vont être déployées. La société en charge des études a repéré, pour l'enregistrement des bruits de fond, 5 points de mesures chez des riverains (les plus proches de la zone de projet). Les habitants concernés ont été informés. Un sonomètre sera installé pendant une période de 30 jours dans les propriétés.

Un élu s'interroge sur la durée d'enregistrement. Monsieur le Maire répond que la durée est déjà supérieure à ce que l'on peut constater habituellement. Il prend l'exemple des niveaux de bruits des voies ferrées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Espaces verts** : du fait de la saison compliquée (pluie, pousse de l'herbe) et du matériel ancien de la commune, il semble nécessaire de réfléchir au remplacement de celui-ci par du matériel plus performant. Monsieur VERTEL se charge de demander des devis.

Plusieurs élus s'interrogent sur la possibilité de buser les fossés pour faciliter la tonte.

- **Déploiement fibre** : le repérage a été effectué, la phase de déploiement aura lieu dans un second temps (d'ici la fin de l'année).

- **Fuite d'eau** : un trou dans une canalisation a généré une interruption de la distribution de l'eau le 16 août 2021.

- **Survol de drones** : la préfecture a autorisé l'entreprise ALPHA TANGO à survoler le château d'eau de la commune afin de vérifier les antennes du 30 août au 05 septembre.

- **Eolienne** : Monsieur le Maire sollicite l'implication des élus dans le projet. Il apporte une précision concernant le résultat d'un « Sondage OpinionWay pour le CRECEP » concernant l'avis des habitants de Bourgogne Franche-Comté sur l'impact des projets éoliens (transmis par l'AVAFA). Il s'avère que les personnes ayant répondu le font contre incentive et que le panel n'est que de 1250 personnes.

Il semble que le dérèglement et le réchauffement climatique sont de réels constats et ne nécessitent pas de sondage pour agir.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire,
P. GIMBERT

